



Rapport Alternatif du Groupe de Travail des OSC
 sur les **ODD** pour le **Forum Politique**
 de **Haut Niveau** sur le
Développement Durable

Jun 2018



1. DECLARATION D'OUVERTURE

- Considérant que dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), un Nouvel Agenda pour le développement durable a été adopté au siège des Nations Unies le 25 Septembre 2015 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements ;
- Considérant que le nouvel agenda est à caractère universel, applicable dans son intégralité à l'horizon 2030 et comprend un ensemble de 17 Objectifs pour le Développement Durable (ODD) et 169 cibles ;
- Convaincu que les ODD visent à éliminer l'extrême pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles ; à créer des conditions nécessaires à une croissance économique soutenue ;
- Considérant que l'Agenda 2030 engage tous les acteurs dans sa mise œuvre et son suivi régulier,
- Considérant le paragraphe 84 dudit agenda qui fait état du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) comme le cadre officiel mis en place pour le processus de suivi de la mise en œuvre
- Considérant que le paragraphe 89 encourage la participation des parties prenantes au processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290 et engage tous les acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du programme et à participer à l'examen volontaire,
- Considérant que le Togo se porte volontaire pour la troisième fois consécutive, pour son examen volontaire national,
- Considérant que depuis l'adoption des ODD jusqu'à l'élaboration du Plan National de Développement (PND) en passant leur contextualisation la société civile togolaise s'est résolument engagée à jouer son rôle à tous les niveaux du processus
- Convaincu que l'élaboration d'une contribution écrite des efforts de mise en œuvre des ODD par la Société Civile permet de recadrer les mécanismes de mise en œuvre et d'assurer son rôle de suivi citoyen des engagements de l'Etat, de l'effectivité et de l'efficacité des actions, des politiques et programmes pour l'amélioration des conditions de vie des populations,

Nous, (organisations de la société civile togolaise, réunies au sein du ***groupe de travail des OSC sur les ODD***, comprenant plus de 500 ONG, OING, Organismes de promotion du volontariat, diaspora, et autres associations, élaborons ce présent rapport alternatif pour faire l'état de notre contribution et notre implication aux côtés du gouvernement pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 au Togo.

2. RESUME

Dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement, les organisations de la société civile ont joué un grand rôle dans tout le processus ayant conduit à la finalisation du document. En effet, le groupe de travail des OSC sur les ODD qui comprend aujourd'hui plus de 500 organisations a régulièrement été associé aux travaux en faisant des contributions jusqu'à l'obtention d'une version définitive du PND basé sur trois axes.

Parallèlement, des efforts d'intégration des ODD dans les documents stratégiques ont été effectués par les OSC et des résultats probants ont été obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD. Des actions collectives ont été menées par le GTOSC-ODD, mais aussi de façon individuelle, les organisations ont fait des efforts par rapport à chaque ODD et leurs cibles selon leurs domaines d'intervention.

Suite aux recommandations faites à l'issue des ateliers régionaux et l'atelier national de contribution des OSC à l'élaboration du PND en 2017, il est à noter un changement de paradigme dans la collaboration entre Gouvernement et société civile. Le cadre de l'élaboration du rapport du Togo pour le compte de l'EVN 2018 témoigne de l'amélioration de cette collaboration, la société civile ayant été associée à tous les niveaux du processus.

Le cadre de concertation de la société civile a par ailleurs connu des avancées. Plusieurs acteurs se sont rattachés au GTOSC-ODD notamment les universitaires, les religieux, les syndicats, le patronat... augmentant ainsi le nombre et la diversité des acteurs et améliorant l'image et la crédibilité du groupe auprès du Gouvernement. Un processus de formalisation du groupe a été entamé et sera effectif dans les semaines à venir.

La société civile saisit une fois encore cette occasion de la participation du Togo pour son EVN pour élaborer une contribution écrite des ODD objet de revue cette année 2018. Des avancées notables sont à noter dans la mise en œuvre de ces objectifs au niveau de la société civile même si elle a fait face à quelques difficultés. D'énormes défis restent néanmoins à relever en ce qui concerne la mobilisation des ressources ou encore l'appropriation de ces ODD pour une mise en œuvre réussie.

3. INTRODUCTION

Le Togo a participé pendant les deux premières années au processus du FPHN cadre de référence mise en place par les Nations Unies à la conférence Rio + 20 pour suivre la mise en œuvre des ODD adoptés par les 193 pays membres le 25 Septembre 2015 à New York au siège des Nations Unies. Conformément aux dispositions de l'Agenda 2030 notamment au paragraphe 79 et 89 de l'agenda, la société civile réunie au sein d'un groupe de travail sur les ODD a activement pris part au processus de l'EVN de 2017 et a produit une contribution écrite des OSC sur la mise en œuvre des ODD sous forme de rapport alternatif présenté lors des side events dans le cadre du FPHN 2017 et dans le cadre de plusieurs rencontres internationales sur les ODD.

Cette année 2018, le Togo participe pour sa troisième fois consécutive au FPHN. Dans ce cadre, le processus d'élaboration du rapport de l'EVN a été lancée et a vu la participation active des différents acteurs dont la société civile. Cette dernière saisie encore l'opportunité du forum de cette année pour d'une part mettre en évidence ses efforts de mise en œuvre des ODD et d'autre part porter un regard sur l'ensemble du processus de la mise en œuvre des ODD au Togo par les acteurs étatiques et non étatiques.

Ce faisant, le GTOSCODD a mis en commun au sein de ce document, les efforts effectués par les organisations de façon individuelle mais aussi collective suivant les groupes thématiques dans la mise en œuvre des ODD objet d'examen cette année 2018 : **6, 7, 11, 12, 15 et 17** sous le thème : « *Transformation vers des sociétés durables et résilientes* » ; mais aussi sur la mise en œuvre des ODD 5 et un focus sur l'ODD 16.

4. PROCESSUS D'ELABORATION

L'élaboration du rapport s'est déroulée en quatre phases : Phase de préparation, de collecte d'informations, d'analyse des données et de rédaction du rapport et la phase de validation.

a- PHASE 1 : PREPARATION

Le processus d'élaboration de la contribution de la Société Civile pour le FPHN 2018 a démarré lors d'une réunion organisée en prélude à la participation de la Société Civile à l'Examen Volontaire National du Togo. Cette réunion a permis d'attribuer les ODD retenus pour examen cette année aux divers réseaux et grands groupes selon leurs domaines d'intervention. Ces acteurs ont été chargés d'organiser la collecte des informations sur ces ODD ; ces informations sont ensuite compilées par un comité de rédaction. Un questionnaire a ensuite été proposé par ledit comité pour l'harmonisation des informations à recueillir au niveau des acteurs

b- PHASE 2 : COLLECTE D'INFORMATIONS

Le questionnaire a permis de rassembler des informations sur l'appropriation par les organisations de la société civile et les efforts déployés dans l'intégration des ODD dans leurs outils de planification, les actions réalisées sur le terrain au regard des cibles des ODD retenus pour l'examen 2018, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces objectifs, la prise en compte des couches vulnérables dans la réalisation de ces activités dans l'optique de ne laisser personne de côté, les opportunités de mobilisation de ressources créées par les ODD, les formes de partenariats engagés pour la mise en œuvre des objectifs, les bonnes pratiques et leçons apprises ainsi que les perspectives envisagées pour le processus de mise en œuvre de l'agenda 2030 au Togo.

c- PHASE 3 : ANALYSE ET REDACTION DU RAPPORT

Les informations collectées ont été analysées par le comité de rédaction et ont permis d'élaborer un premier draft du rapport suivant le canevas produit par l'UNDESA à l'attention des grands groupes et autres parties prenantes au processus.

PHASE 4 : VALIDATION

Après élaboration du raft du rapport, il a ensuite été validé par les acteurs ayant participé au processus lors d'un atelier organisé le 05 juillet 2018 a UONGTO

5. APPROPRIATION DES ODD

Dans le cadre de l'appropriation des ODD, les OSC ont poursuivi la vulgarisation à travers des ateliers de formation organisés par les divers groupes de jeunes et de femmes. Des activités de sensibilisation de masse sur les ODD ont également été organisées à l'intention du grand public par le GTOSC/ODD et ses membres notamment lors de la 6^{ème} édition de la foire Adjafi et de la 1ere édition du salon international de l'eau, de l'énergie et de l'environnement.

Comme dans le cadre de l'EVN 2017, les OSC ont été associés aux diverses phases du processus du rapport à présenter par le Togo en juillet 2018, notamment la phase de lancement, de collecte d'information, et de validation. Suite aux recommandations de la société civile à l'issu du processus de 2017, les OSC ont été associées à la phase de rédaction du rapport de l'EVN 2018 en prenant part à la retraite d'élaboration du rapport tenue à Kpalimé du 17 au 23 Mai 2018 En prélude à la validation du rapport de l'EVN, les OSC se sont regroupées pour produire une contribution concertée. Ces contributions ont été versées lors de l'atelier de validation organisée à cet effet.

5(b)- INCORPORATION DES ODD DANS LES CADRES NATIONAUX

Le processus de finalisation du PND initialement élaboré autour de 5 axes dont les programmes et actions étaient arrimés aux cibles des ODD contextualisées, a connu une refonte totale. En effet la mise en œuvre d'une gouvernance partagée par le cabinet de la présidence de la république a conduit à une réorientation stratégique du PND qui repose désormais sur 3 axes.

5(c)- INTEGRATION DES TROIS DIMENSIONS

L'appropriation des ODD et leur intégration dans les outils de planification a favorisé de plus en plus la prise en compte des trois dimensions par les acteurs de la société civile.

C'est ainsi que plusieurs organisations initient au profit des communautés, des activités respectueuses de l'environnement tout en créant des emplois, générant de ce fait des revenus pour les plus défavorisés.

6. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement

Pour garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, les organisations de la société civile ont engagé plusieurs actions tant au niveau institutionnel qu'au niveau des communautés notamment dans les domaines de l'assainissement et des services d'accès en eau potable.

Au niveau institutionnel, une étude réalisée par l'ONG Jeunes Vets Togo sur le mécanisme de redevabilité, révèle qu'il existe trois niveaux de mécanisme de redevabilité quant à la mise en œuvre de l'ODD 6 à savoir :

Au niveau des communautés : des responsables sont élus pour d'une part gérer les ressources en eau et les équipements hydrauliques et d'autre part servir de liens entre les services publics déconcentrés et les communautés.

Au niveau des régions administratives il est mis en place un Cadre de Concertation entre les acteurs régionaux du secteur de l'Eau, Assainissement et Hygiène, présidé par la direction régionale de l'hydraulique, qui s'occupe de l'avancement de la mise en œuvre de toutes les cibles de l'ODD 6 dans les régions.

- **au niveau national, il existe** trois dispositifs de suivi et de mise en œuvre des objectifs liés au secteur à savoir :

- le **Forum National de l'Eau et l'Assainissement (FNEA)**, sur une base tri annuelle, offrant un cadre de dialogue, de partage et d'échange d'expertise sur les questions liées à l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène,
- **les réunions thématiques lors des journées mondiales de l'eau**, organisées annuellement par le ministère en charge de l'eau et
- le **Conseil de Concertation sur l'Assainissement de Base au Togo (CCABT)**, qui rassemble les organisations de la société civile intervenant sur la question de l'eau, l'assainissement au Togo pour rehausser le volet assainissement qui est marginalisé dans le pays.

Le Club des Amis des Plages et des Océans qui regroupe des OSC, les corps diplomatiques et le secteur privé s'occupe également de l'assainissement des plages et des océans

Par ailleurs, des actions de plaidoyers des divers acteurs permis l'institution d'un Ministère entièrement dédié à l'eau et à l'assainissement.

En outre les capacités des structures intervenant dans le secteur ont été régulièrement renforcées grâce à la facilitation du cadre de concertation de la société civile. Plusieurs communes ont d'autre part été appuyées dans l'élaboration des plans communaux de développement et leur mise en œuvre.

En termes d'actions sur le terrain les organisations de femmes ont appuyé les communautés dans la réalisation des ouvrages d'assainissement et de fourniture d'eau potable tels que les latrines publics et des forages (*cas de l'ONG CADEFÉ dans les plateaux*).

L'ONG WEP-Togo a par ailleurs réalisé en zones périurbaines et rurales, plusieurs activités de sensibilisation sur les dangers de la consommation de l'eau non potable et sur l'insalubrité. Elle a en outre renforcé les capacités des populations en particulier des femmes et des enfants à l'utilisation de diverses solutions de désinfection de l'eau.

Elle a développé une solution chlorée nommée BEP (Buvons Eau Potable) qu'elle fournit aux populations lors de ses diverses campagnes et qu'elle a présenté lors de la Foire Made in Togo dans la gamme des innovations locales.

AVIP TOGO a réalisé des activités d'épuration des caniveaux dans plusieurs quartiers. Près de 500 ménages ont été sensibilisés sur la gestion des déchets et des eaux usées

ODD 7 : garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif, plusieurs projets et programmes ont été réalisés. En effet, la mise en œuvre du Programme « **Togo Smoke Free** » (Togo Sans Fumée) par l'ONG JVE (Jeunes Volontaires pour l'Environnement) a permis l'installation de plus de deux mille (2000) foyers améliorés à bois dans treize (13) communautés au Togo, la vulgarisation de 1000 Foyers Améliorés à Charbon et la distribution de 2082 Lampes solaires .

Par ailleurs 40 formateurs ont été formés dans les préfectures de Wawa et Kpele sur les techniques améliorées de carbonisation par la meule casamançaise. Un système de formation en cascades a été mis en place pour faire profiter un maximum de personne dans les communautés. Six (6) jeunes ont aussi été formés sur la fabrication des foyers améliorés à charbon « Asuto » en vue d'assurer la poursuite de la production des foyers améliorés. Plusieurs actions de

plaidoyers ont également été réalisées pour favoriser l'utilisation rationnelle de la biomasse dans le pays.

Les actions de sensibilisation des OSC ont permis l'implication de plusieurs autres acteurs dans le processus de sauvegarde de l'écosystème notamment l'engagement volontaire des producteurs de charbons à mener des activités de reboisement. Lancement du PACED (Programme d'Accès des Communautés à l'Énergie Durable)

L'appui des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'ODD 7 se traduit également par le lancement du Programme d'accès des communautés à l'énergie durable (PACED) qui vise à amener les personnes vulnérables à bénéficier des avantages de l'utilisation et de la production d'énergie durable et protectrice de l'environnement. Le PACED permet de supporter les communautés dans leur transition vers une énergie moderne et de renforcer les contributions et l'implication des communautés pour la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Le programme va contribuer à l'atteinte de l'ODD 7 et à la mise en œuvre de l'ambition nationale de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Aussi la mise en œuvre du programme d'Énergie Durable dans les écoles a permis de former sept (07) écoles avec un effectif de 758 personnes (étudiants, directeurs d'écoles, enseignants et parents d'élèves).

Par ailleurs deux (02) communautés (Danyi et Yikpa) ont été appuyées dans le développement de leurs plans Énergétiques communautaires. Lors de la 6ème édition de la Foire « Adjafi » une Académie Populaire sur les Énergies Renouvelables a été organisée. Dans ses efforts en vue de l'atteinte de l'objectif, un Groupe de Réflexion sur les Énergies Alternatives au Togo (GREAT) regroupant 15 acteurs du secteur de l'Énergies Renouvelables a été mis en place. Un manuel de formation sur l'intégration de l'ODD7 dans les planifications locales a été élaboré.

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

Pour promouvoir des pratiques durables en termes de production, consommation et de gestion des déchets, les organisations de la société civile se sont engagées dans la mise en œuvre de plusieurs actions de dépollution. La mise en œuvre du Projet de Collecte et de Recyclage des Déchets Electriques et Electroniques par l'ONG ASDI a permis de collecter 392 tonnes de déchets électriques et électroniques. Le projet couvre tout le pays avec un total de 07 unités dans les grandes villes. 24 tonnes de déchets ont été convoyés vers la Belgique et les

Pays Bas pour le recyclage .60 tonnes de coque plastique ont été broyé et la casse de plus de 300 tonnes de tube cathodique a été empêché par le projet. De même, à travers la mise en œuvre du projet de collecte et rachat des sachets plastiques usagés et montage d'une unité de transformation des sachets plastiques usagés en pavés et autres objets lancé le 26 mai 2010, 155 tonnes de sachets plastiques usagés ont été stockés et entreposés à travers 12 communautés retenues de la ville de Lomé. 17 églises ont été sensibilisées pour amplifier l'information auprès des fidèles sur la protection de l'environnement et les impacts des déchets plastiques au niveau de l'environnement ; 50 écoles renforcées en matière de la gestion de l'environnement. Aussi à travers le projet de développement d'une unité de collecte, tri, et de recyclage des déchets plastiques dans la ville de Lomé de l'ONG STADD démarré en 2013, 07 unités de collecte sont créés à ce jour dans plusieurs quartiers de Lomé et une unité de recyclage a été ouverte. Le projet a permis de collecter et de recycler 500 tonnes de déchets plastiques et de sensibiliser 3000 ménages sur le tri-sélectif des déchets. 25 emplois directs et plus de 800 emplois indirects, deux opérations de nettoyage organisées et 5 établissements scolaires mobilises sur la gestion des déchets accompagné des dons de poubelles.

Un guide de formation du leadership environnemental entrepreneuriat vert a été élaboré et plus de 5000 jeunes ont été éduqués et formés sur le leadership environnemental entrepreneuriat vert. Un forum national sur l'entrepreneuriat vert a été organisé par l'Observatoire Ouest Africain du Développement Durable et a permis la formation de 80 jeunes sur l'entrepreneuriat vert.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Bien qu'il ne soit pas prévu que le Forum politique de haut niveau examine en profondeur l'ODD 16 avant 2019, il est essentiel d'assurer le suivi des progrès nationaux contre la corruption dès le départ, au vu des risques d'intégrité auxquels les ODD sont confrontés dans leur ensemble. L'ODD 16 sur la gouvernance durable est tout particulièrement pertinent pour la lutte contre la corruption, les cibles les plus notoires étant la cible 16.4 sur les flux financiers illicites, la cible 16.5 sur la corruption et la pratique des pots-de-vin, la cible 16.6 sur les institutions transparentes et responsables et la cible 16.10 sur l'accès à l'information.

L'évaluation de l'ODD 16 réalisé par l'ANCE (Agence Nationale des Consommateurs de l'Environnement) a permis de faire les points suivants :

➤ *Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 16*

La revue indépendante a montré que le gouvernement a fait des réformes considérables au plan législatif et institutionnel en vue de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption au Togo. En effet, le processus de réformes devant conduire à la fois à la transparence budgétaire et des marchés publics a débuté en 2010 avec l'adoption du Document de Stratégie des Réformes par le décret n°2010-108/PR du 29 septembre 2010. La mise en œuvre de cette stratégie a conduit à l'adoption de plusieurs lois et décrets sur la transparence budgétaire et des marchés publics. Dans le domaine de la transparence budgétaire, furent successivement adoptés la loi n° 2014 – 009 du 1er juin 2014, portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et la loi organique N° 2014-013 relative aux lois de finances le 10 juin 2014. En outre, le Togo s'est engagé dans un processus de transparence des marchés publics à travers l'adoption de la loi n°2009-013 relative aux marchés publics et délégation des marchés publics et son Décret n° 2009-277/PR portant code des marchés publics et délégation des marchés publics. Le Togo a aussi adopté le 24 Avril 2018 une loi moderne relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette loi uniforme institue un cadre juridique permettant de prévenir l'utilisation des circuits économiques et financiers à des fins de recyclage de capitaux d'origine illicite. Son champ d'application couvre toute personne physique ou morale, qui dans le cadre de sa profession, réalise, contrôle ou conseille des opérations entraînant des dépôts,

des échanges, des placements, des conversions ou tous mouvements de capitaux. Le Togo a également ratifié en 2005 la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la corruption le 14 septembre 2009. Le Togo a en outre mis en place plusieurs institutions en vue de lutter contre la corruption et assurer la transparence dans la gestion des affaires publiques, telles que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Cellule nationale de traitement des informations financières (loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux de 2007), la Cour des Comptes (établie par la Constitution en 1992) ; la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et infractions assimilées (loi du 14 Juillet 2015). En outre, la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office Togolais des Recettes (OTR), la Cellule Millennium Challenge Account (MCA) et la Cellule Climat des Affaires (CCA) basée à la Présidence de la République et les différents corps de contrôle de l'Etat, manifestent une volonté des plus hautes autorités du pays de promouvoir la gouvernance économique et la lutte contre la corruption dans notre pays. Enfin, le basculement à compter de juillet 2019 du Togo au Budget-Programme conformément à la directive de l'UEMOA sur la transparence des finances publiques va renforcer la gestion axée sur les résultats et favoriser plus de performance dans la gestion des deniers publics.

➤ *Les points sur lesquels le gouvernement doit redoubler d'efforts*

Tout en saluant les efforts effectués par les autorités togolaises dans la lutte contre la corruption au Togo, l'ANCE-TOGO, Contact National de Transparency International estime que de tels efforts doivent se poursuivre et se renforcés dans les domaines ci-dessous afin d'atteindre les cibles de l'ODD16.

1- Renforcer les mesures de lutte contre les pots-de-vin

Bien que les réformes en cours aient contribué à réduire les pots-de-vin dans l'administration publique, de telles mesures n'ont pas définitivement enrayeré la corruption qui continue par sévir et donc les autorités du pays doivent poursuivre les réformes ambitieuses afin de promouvoir l'intégrité dans l'administration publique et la qualité des services publics. Le gouvernement devrait poursuivre la numérisation complète et la mise en ligne des titres fonciers et la création des conditions favorables à la demande en ligne des documents administratifs pour réduire les pots-de-vin et renforcer les moyens de contrôle et l'application des sanctions contre les agents défaillants.

2- Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur de la justice

Malgré les efforts du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et des multiples sanctions disciplinaires prises à l'encontre des magistrats indécents, la corruption s'enracine dans ce secteur sapant ainsi les bases de la démocratie et de l'Etat de droit. Le volume des litiges fonciers qui représentent plus de 66% des affaires dans les tribunaux est essentiellement dû aux doubles ventes des terrains par suite des lacunes du système en place et de la corruption des magistrats. L'adoption et la mise en œuvre des textes d'application de la loi sur la gouvernance foncière deviennent une urgence ainsi que le renforcement des sanctions contre les agents indécents.

3- Accroître les efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux

Malgré les efforts réalisés, le blanchiment des capitaux demeure une réalité au Togo comme l'en témoigne le rapport 2015 de Global Financial Integrity. Ainsi, le gouvernement doit accentuer les efforts pour lutter contre le blanchiment des capitaux et notamment l'adoption des textes d'application de la loi uniforme de l'UEMOA en la matière et leur mise en œuvre. Le gouvernement doit également allouer des ressources financières et techniques adéquates aux services compétents pour mieux exercer leurs missions.

4- Renforcer les capacités des institutions et corps de contrôle

Bien que la mise en place des institutions et corps de contrôle dans la lutte anti-corruption soit salutaire, il est déplorable de constater qu'il n'existe pas encore un cadre très cohérent de concertation et d'échanges d'expériences entre eux. Le gouvernement doit réaliser une étude sur la nécessité de l'existence d'une pléiade d'institutions et leur efficacité. En outre, des efforts doivent être faits pour renforcer les capacités techniques et financières de ces institutions.

5- Appliquer strictement des sanctions contre les agents défectueux

Il est aussi à noter que bien que les corps de contrôle réalisent des missions d'audits et produisent des rapports à cet effet, peu de ces rapports aboutissent à des actions en justice contre les auteurs et complices des actes de corruption. Le renforcement de l'application effective des sanctions prévues par la loi est indispensable pour lutter efficacement contre la corruption au Togo.

6- Renforcer les règles régissant les marchés publics

Bien que la mise en œuvre des réformes engagées dans le domaine des marchés publics a permis une meilleure efficacité de gestion et transparence des fonds publics, il convient de relever ici que plusieurs défis restent à relever pour

accroître la transparence dans la procédure de passation et dans l'exécution des marchés publics au Togo. Le gouvernement doit s'engager dans la voie des réformes contenues dans le plan d'action de l'UEMOA qui comporte à la fois des mesures immédiates, à court, moyen et long terme.

7- Combattre la corruption politique

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Togo est souvent plongé dans des violences et crises politiques avant, pendant et après une élection politique. Les processus électoraux sont souvent marqués par de graves crises constitutionnelles et des actes de violence. Plusieurs accords signés pour la sortie de crise sont constamment violés par les parties et la crise politique persiste compromettant ainsi tout effort de développement durable du pays. Il est nécessaire que les deux parties s'engagent dans un dialogue franc et constructif pour une paix durable dans le pays.

8- Appliquer la loi sur l'accès à l'information

Malgré quelques améliorations au cours de ces deux dernières années, les avancées liées à l'adoption de la loi sur l'accès à l'information et à la documentation publiques et son décret d'application, il convient de relever que dans certains cas, l'accès à l'information et à la documentation publique par les usagers de l'administration demeure toujours un parcours de combattant.

Par ailleurs, on peut noter des avancées réalisées par le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) notamment, l'accompagnement juridique de **57 détenteurs** de droit, l'accompagnement juridique de **49 détenus** à la prison civile de Lomé, Le suivi des dossiers des victimes de torture à la Cour de Justice de la CEDEAO, Mobilisation de 51 acteurs ont été mobilisés sur la thématique du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP). Aussi la mise en œuvre du programme "Education aux droits de l'Homme" a permis de renforcer les capacités de **206 acteurs dont : 136** acteurs formés en présentiel et **70** formés en ligne.

On peut également noter

- 102 visites à la prison civile de Lomé.
- Accompagnement juridique de 50 détenus
- Accompagnement juridique, médicale et psycho-sociale de 34 victimes directes de torture.
- 500 hommes et femmes mobilisées autour de la question des droits de l'Homme au cours de la Nuit des droits de l'homme

- 50 victimes ont bénéficié d'une prise en charge médicale (consultations, achats de médicaments)
- Prise en charge médicale de 11 personnes arrêtées à Mango (lors des manifestations politiques) et transférées à la prison civile de Dapaong ont bénéficié
- 110 détenus dont soixante-deux (62) hommes contre quarante-huit (48) femmes ont été écoutés et assistés,
- Participation de deux avocats membres du Collectif des avocats du CACIT à l'audience du 17 octobre 2017 par devant la Cour de Justice de la Communauté CEDEAO à Abuja au Nigeria au nom de deux victimes de torture
- 250 personnes mobilisées autour de la problématique des droits humains dans un contexte d'élections et de démocratisation en Afrique.
- Plaidoyer pour l'adoption du code pénal et de procédure pénale

Ces engagements et plaidoyers ont permis d'obtenir des résultats suivants :

- 02 décisions obtenues à la Cour de Justice de la CEDEAO en faveur des victimes de torture.
- 23 détenus ont été libérés sur les 49 assistés en 2016 contre 19 libérés sur les 50 assistés.
- 07 victimes de violations des droits de l'Homme ont subi des interventions chirurgicales dont une femme âgée de 38 ans en 2017
- 02 victimes directes de torture ont subi des interventions chirurgicales.
- 50 victimes ont bénéficié d'une prise en charge médicale (consultations, achats de médicaments)
- 500 hommes et femmes mobilisées autour de la question des droits de l'Homme au cours de la Nuit des droits de l'homme

NE LAISSER PERSONNE DE COTE

L'engagement des organisations de la société civile est avant tout au service des groupes vulnérables et les laisser pour compte notamment les populations et les localités vers lesquelles les services sociaux de base ainsi que les fruits des grands chantiers de développement ont du mal à atteindre du fait de leurs positions géographiques ou de leur minorité démographique. C'est donc dans cet esprit que plusieurs organisations prennent naissance et s'installent au plus près des communautés qu'elles entendent servir et que même celles qui sont installées dans les grandes villes identifient et orientent leurs actions vers ces groupes aussi bien dans les zones urbaines que dans les hameaux les plus reculés. Plusieurs programmes de diverses organisations ciblent en priorité les jeunes et les femmes qui sont les premières victimes des situations précaires dans lesquelles vivent certaines communautés. Les études menées dans le cadre de la planification des actions des organisations visent justement à identifier à travers les points focaux des réseaux et faitières regionaux, les zones les plus nécessiteuses des solutions offertes par les projets proposés avant qu'ils ne soient lancés sur le terrain.

D'autre, part divers sondages sont réalisés par plusieurs organisations pour évaluer la prise en compte des groupes vulnérables dans les programmes et politiques nationaux afin d'attirer l'attention des acteurs étatiques et non étatiques sur les écarts constatés entre les besoins spécifiques de ces groupes et les services qui leur sont offerts. En exemple, une étude intitulée « **Les oubliés de la REPUBLIQUE** », réalisée par l'ONG ANAVIE (Association Nos Années de Vie), une organisation spécialisée dans la défense des droits des personnes âgées, révèle d'une part, la défaillance du cadre légal et institutionnel induisant le caractère insuffisant des législations et infrastructures mis à la disposition des personnes âgées, d'autre part la rareté des médecins gériatres expliquant le manque cuisant de services de prises en charges spécialisés pour les personnes du troisième âge, et enfin l'état de précarité dans lequel vivent la plupart des personnes âgées du fait de l'inadéquation de la politique nationale de la protection sociale avec les réalités que vivent les populations plus spécifiquement les personnes âgées.

PROCHAINES ETAPES

En termes de mesures prévues pour améliorer la mise en œuvre des ODD par la société civile, le GTOSC-ODD s'est engagé dans un processus de formalisation qui verra son aboutissement dans les semaines à venir. Ce processus inclue l'adoption d'une charte qui organise l'ensemble des acteurs de la société civile dans des groupes thématiques constitués autour des ODD afin de répondre d'une part au besoin de spécialisation et d'efficacité des actions proposées et d'améliorer le cadre de collaboration avec les acteurs étatiques dans les divers secteurs liés aux 17 ODD. Cette collaboration connaîtra également des bonifications à travers le cadre d'échange et de discussions initié avec le gouvernement et qui se poursuivra dans les mois à venir principalement autour de la participation de la société civile dans la mise en œuvre du Plan National de Développement.